

Agence mondiale antidopage Lausanne

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation sur les comptes annuels 2015



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage Lausanne

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

## Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.



## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Pierre-Alain Dévaud Expert-réviseur Réviseur responsable Julien Droz

Expert-réviseur

Lausanne, le 12 mai 2016

#### Annexe:

- Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du résultat global et du mouvement des fonds propres et annexe)

Bilan au 31 décembre 2015

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Note	2015 USD	2014 USD	2015 CHF	2014 CHF
Actifs					
Actifs circulants Liquidités Placements disponibles à la vente Comptes débiteurs Autres actifs circulants	4 5b 6 7	24 646 325 1 438 280 739 035 2 132 424	16 520 642 3 869 052 405 224 2 405 408	24 461 478 1 427 493 733 492 2 116 431	16 345 523 3 828 040 400 929 2 379 911
		28 956 064	23 200 326	28 738 894	22 954 403
Actifs à long terme Placements disponibles à la vente Immobilisations corporelles Immobilisations incorporelles	5b 8 9	7 863 846 1 008 752 5 199 475	6 072 141 585 745 4 242 490	7 804 867 1 001 186 5 160 479	6 007 776 579 536 4 197 520
		14 072 073	10 900 376	13 966 532	10 784 832
Total des actifs		43 028 137	34 100 702	42 705 426	33 739 235
Passifs et fonds propres					
Passifs à court terme Créanciers Charges à payer Contributions reçues d'avance	10	1 639 541 2 320 230 12 804 275	1 066 030 2 204 651 3 249 828	1 627 245 2 302 830 12 708 243	1 054 730 2 181 283 3 215 380
Total des passifs		16 764 046	6 520 509	16 638 318	6 451 393
Fonds propres Capital de fondation Différences de conversion cumulées Réserve pour les litiges Réserve d'opération Gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles	11 12a 12b	4 006 500 - 1 500 000 2 400 000	4 006 500 - 1 500 000 2 400 000	5 000 000 (8 084 386) 1 488 750 2 382 000	5 000 000 (8 119 954) 1 484 100 2 374 560
à la vente  Excédent des revenus sur les dépenses reporté		(13 923) 18 371 514	135 856 19 537 837	(13 819) 25 294 563	134 416 26 414 720
Total des fonds propres		26 264 091	27 580 193	26 067 108	27 287 842
Total des passifs et des fonds propres	·	43 028 137	34 100 702	42 705 426	33 739 235

## État des activités pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2015

 $(en\ francs\ suisses\ avec\ montants\ en\ dollars\ américains\ audités\ \grave{a}\ titre\ d'information\ complémentaire-note\ 2a)$ 

	Note	2015 USD	2014 USD	2015 CHF	2014 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	13	27 443 532	26 685 297	26 357 225	24 231 362
Subventions	14	2 246 861	2 228 122	2 157 923	2 023 228
Autres revenus	15	208 986	408 817	200 714	371 223
Total des revenus		29 899 379	29 322 236	28 715 862	26 625 813
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	16	10 290 367	11 110 051	9 883 040	10 088 389
Frais de voyage et de logement		3 056 166	3 538 274	2 935 193	3 212 900
Information et communication		140 135	255 124	134 588	231 663
Frais de tests		565 421	727 939	543 040	660 999
Frais d'accréditation		368 573	294 468	353 984	267 389
Subventions de projets de recherche	17	4 401 981	4 125 085	4 227 736	3 745 749
Autres subventions		490 586	386 319	471 167	350 794
Éducation		52 494	20 749	50 416	18 841
Frais de consultants sur les projets		3 230 716	2 080 056	3 102 833	1 888 778
Loyers		716 593	842 065	688 228	764 630
Frais administratifs		2 302 925	2 474 181	2 211 767	2 246 660
Frais informatiques		1 463 569	1 679 837	1 405 636	1 525 363
Amortissements des immobilisations corporelles		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		4 00 5 4 5 4	4 000 544
et incorporelles		2 077 400	2 189 893	1 995 171	1 988 514
Dévaluation d'immobilisations incorporelles		121 080	-	116 287	
Total des dépenses opérationnelles		29 278 006	29 724 041	28 119 086	26 990 669
Excédent des dépenses sur les revenus (des revenus					
sur les dépenses) avant produits financiers		621 373	(401 805)	596 776	(364 856)
Produits financiers (charges)					
Intérêts		271 347	314 081	260 606	285 199
Pertes à la cession de placements disponibles à la vente		2/13//	(9 511)	-	(8 636)
Frais bancaires		(83 297)	(87 045)	(80 000)	(79 040)
Pertes de change nettes		(1 975 746)	(951 945)	(1 897 539)	(864 406)
		(1 787 696)	(734 420)	(1 716 933)	(666 883)
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice		(1 166 323)	(1 136 225)	(1 120 157)	(1 031 739)

## Agence mondiale antidopage

## Tableau de financement pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2015

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	2015 USD	2014 USD	2015 CHF	2014 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	(1 166 323)	(1 136 225)	(1 120 157)	(1 031 739)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 077 400	2 189 893	1 995 171	1 988 514
Intérêts	$(271\ 347)$	$(314\ 081)$	$(260\ 606)$	(285 199)
Pertes à la cession de placements disponibles à la vente	<del>-</del>	9 511		8 636
Dévaluation d'immobilisations incorporelles	121 080	-	116 287	-
Variation des				
Comptes débiteurs	(333 811)	306 333	(320 598)	278 163
Autres actifs circulants	257 074	127 306	246 898	115 599
Créanciers	(38 866)	(316 279)	(37 327)	(287 194)
Charges à payer	115 579	(246 189)	111 004	(223 549)
Contributions reçues d'avance	9 554 447	1 613 926	9 176 251	1 465 512
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	10 315 233	2 234 195	9 906 923	2 028 743
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(464 300)	(159 368)	(445 921)	(144 713)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 501 795)	(1814 391)	(2 402 765)	(1 647 543)
Intérêts recus	277 746	311 004	266 752	282 405
Acquisition de placements disponibles à la vente	(3 837 343)	(1 950 000)	(3 685 448)	(1 770 681)
Produits à la cession de placements disponibles à la vente	4 336 142	3 575 993	4 164 502	3 247 151
Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement	(2 189 550)	(36 762)	(2 102 880)	(33 381)
Augmentation des liquidités	8 125 683	2 197 433	7 804 043	1 995 362
Effets des modifications de cours de change	-	-	311 912	1 595 745
Liquidités au début de l'exercice	16 520 642	14 323 209	16 345 523	12 754 416
Liquidités à la fin de l'exercice	24 646 325	16 520 642	24 461 478	16 345 523

## Agence mondiale antidopage

## État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2015

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation USD	Réserve pour les litiges USD	Réserve d'opération USD	Gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente USD	Excédent des revenus sur les dépenses reporté USD	Total USD
Solde au 31 décembre 2013	4 006 500	1 500 000	2 400 000	225 790	20 674 062	28 806 352
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	(1 136 225)	(1 136 225)
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b> Pertes sur les placements disponibles à la vente		-	-	(89 934)	-	(89 934)
Résultat global de l'exercice						(1 226 159)
Solde au 31 décembre 2014	4 006 500	1 500 000	2 400 000	135 856	19 537 837	27 580 193
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	(1 166 323)	(1 166 323)
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b> Pertes sur les placements disponibles à la vente		-	-	(149 779)	-	(149 779)
Résultat global de l'exercice						(1 316 102)
Solde au 31 décembre 2015	4 006 500	1 500 000	2 400 000	(13 923)	18 371 514	26 264 091

## État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2015 (suite)

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour les litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente CHF	Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF	Total CHF
Solde au 31 décembre 2013	5 000 000	(10 469 111)	1 335 708	2 137 133	201 060	27 446 459	25 651 249
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(1 031 739)	(1 031 739)
Élément qui sera reclassé au résultat net Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(66 644)	-	(66 644)
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net Mouvement de change		2 349 157	148 392	237 427		-	2 734 976
Résultat global de l'exercice							1 636 593
Solde au 31 décembre 2014	5 000 000	(8 119 954)	1 484 100	2 374 560	134 416	26 414 720	27 287 842
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(1 120 157)	(1 120 157)
Élément qui sera reclassé au résultat net Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(148 235)	-	(148 235)
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net Mouvement de change		35 568	4 650	7 440	-	-	47 658
Résultat global de l'exercice							(1 220 734)
Solde au 31 décembre 2015	5 000 000	(8 084 386)	1 488 750	2 382 000	(13 819)	25 294 563	26 067 108

#### 1 Activités

L'Agence mondiale antidopage (ci-après AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité international olympique, les Fédérations internationales, les Comités nationaux olympiques et les athlètes.

Le Comité international olympique et les autorités publiques concernées par la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA.

#### 2 Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

#### a) Base de présentation

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 12 mai 2016 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2015 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (ci-après IFRS)) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements disponibles à la vente qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'Agence. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar américain (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la plupart des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars américains. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar américain au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation est maintenu au taux historique. L'état des activités est converti en francs suisses au taux des transactions. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux de transaction. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les montants en dollars américains sont présentés à titre d'information complémentaire.

#### b) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

#### c) Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

#### d) Instruments financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation chaque date de clôture

#### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et non destinés aux fins de spéculation. Ils sont classés dans les actifs circulants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs à long terme. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste « Comptes débiteurs ».

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, s'il y a lieu.

#### Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie, soit ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs à long terme, sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste « Placements disponibles à la vente ».

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente.

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur comptabilisés dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme gains ou pertes à la cession de placements disponibles à la vente. Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés à l'état des activités, au poste « Produits financiers (charges) ».

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des actifs disponibles à la vente détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, chaque date du bilan, qu'il y a une preuve objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne doivent pas être dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les ventes et les achats courants d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de règlement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

#### e) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers évalués au coût amorti incluent les créanciers et les charges à payer.

## f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

Matériel informatique Matériel de bureau Améliorations locatives 2,5 ans 4 ans Moindre de la durée résiduelle du bail et de leur durée d'utilisation prévue

#### g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels, et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

#### h) Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cette fin, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de ces actifs à la plus élevée de la valeur au marché des actifs moins les coûts directement liés à la vente de ces actifs et la valeur en utilisation (étant la valeur des flux futurs actualisée déterminée par la direction).

#### i) Crédits-bails

La location de matériel informatique et de logiciels, pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence, est classée comme un crédit-bail financier. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a actuellement aucun crédit-bail financier.

#### i) Constatation des revenus

#### Contributions annuelles et contributions reçues d'avance

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Comité international olympique sont constatées à titre de revenus dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées.

Les contributions reçues d'avance sont composées des contributions annuelles reçues durant l'exercice en cours pour le revenu des exercices suivants ainsi que les subventions reçues pour des projets spéciaux, tels que le fonds de Recherche, Solidarité olympique et ADAMS.

#### Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

#### Agence mondiale antidopage

# Annexe aux états financiers 31 décembre 2015

#### Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

#### **Produits financiers**

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

#### k) Impôts sur les bénéfices

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

#### 1) Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

#### m) Changements dans les méthodes comptables et annexes

Nouvelles normes, modifications et interprétations adoptées par l'Agence

Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne sont pas significatives pour les états financiers de l'Agence.

#### Nouvelles normes, modifications et interprétations non encore adoptées par l'Agence

Un certain nombre de normes et d'interprétations de normes sont applicables pour les exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et n'ont pas été adoptées dans la préparation de ces états financiers. Aucune incidence importante n'est attendue sur les états financiers de l'Agence, excepté ce qui suit :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, décrit le classement, l'évaluation et la reconnaissance des actifs financiers. La version finale de l'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014. Ceci remplace les multiples catégories et modèles de mesure pour les instruments de dette contenus dans la Norme comptable internationale 39 (IAS 39), *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, par un nouveau modèle de mesure mixte ayant seulement trois catégories : le coût amorti, la juste valeur en résultat global et la juste valeur en résultat net. La base de classement dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques des trésoreries contractuelles des actifs financiers. Les investissements en instruments de capitaux propres doivent être évalués à la juste valeur au résultat net avec l'option irrévocable à l'origine de présenter les variations de la juste valeur en résultat global. Il s'agit maintenant de la nouvelle exigence du modèle qui remplace le modèle de dépréciation de l'IAS 39. L'IFRS 9 assouplit également les orientations sur la comptabilité de couverture. La norme s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise. L'Agence évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.
- L'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, définit les exigences pour comptabiliser le revenu et introduit un cadre global avec un principe général selon lequel l'entité comptabilise les revenus à un montant qui reflète la considération à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services lorsqu'il y a transfert de biens et de services promis. La norme remplace l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que l'IAS 11, Contrat de constructions, et interprétations liées. La norme s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'adoption anticipée est permise. L'Agence évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.

- L'IFRS 16, Contrats de location, établit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (le « locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). L'IFRS 16 remplace l'IAS 17, Contrats de location, et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le début du contrat de location et, si les paiements de location sont échelonnés dans le temps, obtient aussi du financement. Par conséquent, l'IFRS 16 élimine le classement des contrats de location soit en contrats de location simples, soit en contrats de location-financement, comme le requiert l'IAS 17, et le remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :
  - a) des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
  - l'amortissement des actifs en location et les intérêts sur les passifs en location séparément à l'état des résultats.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, bien que l'adoption anticipée soit permise si l'IFRS 15 est aussi appliquée. La direction n'a pas encore évalué l'impact que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers.

Il n'y a pas d'autres IFRS ou IAS qui ne sont pas encore appliquées qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de l'Agence.

#### 3 Gestion du risque financier

#### a) Facteurs de risque financier

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels que le risque de conversion des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de Fondation. La direction identifie, évalue et s'assure de couvrir les risques financiers.

#### i) Risque de conversion des monnaies étrangères

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars américains alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars canadiens. Au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2015, l'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars canadiens, en francs suisses et en euros pour réduire partiellement l'exposition à ce risque.

Au 31 décembre 2015, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 246 694 CHF (344 726 USD) supérieur (390 457 CHF (394 640 USD) supérieur au 31 décembre 2014), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2015, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 2 221 CHF (2 238 USD) supérieur (16 706 CHF (16 885 USD) supérieur au 31 décembre 2014), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en francs suisses.

Au 31 décembre 2015, les postes suivants sont présentés en dollars canadiens, en francs suisses, en euros, en rands et en yens japonais et ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle au bilan.

					2015
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN
Liquidités	5 851 133	413 762	1 673 787	1 198 623	9 997 644
Placements disponibles à la vente	1 304 460	_	203 550	-	-
Comptes débiteurs	563 424	2 250	3 236	-	-
Créanciers et charges à payer	1 950 924	336 812	101 155	17 591	153 648
					2014
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN
Liquidités	8 414 442	874 382	1 258 101	859 294	2 766 341
Placements disponibles à la vente	306 285	-	508 160	-	-
Comptes débiteurs	372 534	3 811	4 972	93 990	276 848
Créanciers et charges à payer	1 461 040	285 443	34 713	71 972	179 538

## ii) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2015, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2015, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et si toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 62 736 CHF (63 210 USD) supérieurs (51 972 CHF (52 529 USD) supérieurs au 31 décembre 2014), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées comme étant disponibles à la vente.

#### iii) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

#### iv) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour la taxe de vente (TVQ). Les liquidités et les placements disponibles à la vente sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu dans les trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

			2015			2014
			Solde			Solde
Banque	Cote	USD	CHF	Cote	USD	CHF
UBS Lombard Odier Darier Hentsch Banque Scotia	A AA- AA-	17 557 638 3 405 508 3 634 714	16 862 649 3 270 707 3 490 840	A AA- AA-	10 015 282 3 635 635 2 818 032	9 909 120 3 597 097 2 788 161
		24 597 860	23 624 196		16 468 949	16 294 378

Les placements disponibles à la vente sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et entités gouvernementales.

## v) Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve d'opération sont utilisés pour la gestion du risque relatif au capital.

#### b) Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des liquidités, des comptes débiteurs ainsi que des créanciers et des charges à payer ne différait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2015, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

#### 4 Liquidités

	2015	2014	2015	2014
	USD	USD	CHF	CHF
Liquidités en espèces	18 719 989	10 920 127	18 579 589	10 804 374
Dépôts bancaires	5 926 336	5 600 515	5 881 889	5 541 149
	24 646 325	16 520 642	24 461 478	16 345 523

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont soumis aux taux d'intérêt courants.

## 5 Instruments financiers

## a) Instruments financiers par catégorie

Au 31	décembre	2015	

2010	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs circulants Liquidités (note 4)	24 646 325	24 461 478	- 420 200	-	24 646 325	24 461 478
Placements disponibles à la vente (note 5b) Comptes débiteurs (note 6)	739 035	733 492	1 438 280	1 427 493	1 438 280 739 035	1 427 493 733 492
Actifs à long terme Placements disponibles à la vente (note 5b)		-	7 863 846	7 804 867	7 863 846	7 804 867
Total	25 385 360	25 194 970	9 302 126	9 232 360	34 687 486	34 427 330
Au 31 décembre 2014	P	rêts et créances	Disponible	es à la vente		Total
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs circulants Liquidités (note 4) Placements disponibles à la vente (note 5b)	16 520 642	16 345 523	3 869 052	3 828 040	16 520 642 3 869 052	16 345 523 3 828 040
Comptes débiteurs (note 6)	405 224	400 929	-	-	405 224	400 929
Actifs à long terme Placements disponibles à la vente (note 5b)			6 072 141	6 007 776	6 072 141	6 007 776
Total	16 925 866	16 746 452	9 941 193	9 835 816	26 867 059	26 582 268
b) Placements disponibles à la vente						
		2015 USD	2014 USD		2015 CHF	2014 CHF
Obligations en dollars américains		8 139 464	8 557 662	8 0	078 418	8 466 951
Produits structurés en dollars américains Obligations en euros		221 961	501 945 618 011	2	220 296	496 624 611 460
Obligations en dollars canadiens		940 701	263 575	Q	933 646	260 781

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 1,05 % à 3,30 % et viennent à échéance d'avril 2016 à février 2022. Les placements disponibles à la vente comprennent des obligations de sociétés de 8 342 876 CHF (8 405 921 USD) (8 181 824 CHF (8 269 481 USD)) au 31 décembre 2014), des obligations d'institutions bancaires de 889 484 CHF (896 205 USD) (1 256 360 CHF (1 269 820 USD)) au 31 décembre 2014) et aucune obligation gouvernementale (397 632 CHF (401 892 USD)) au 31 décembre 2014).

9 302 126

9 941 193

9 232 360

9 835 816

## 6 Comptes débiteurs

	2015	2014	2015	2014
	USD	USD	CHF	CHF
Comptes débiteurs, TVQ	423 408	309 083	420 232	305 808
Autres comptes débiteurs	292 668	72 143	290 472	71 378
Retenues fiscales à recouvrer	359	1 398	357	1 383
Garantie de loyer et cautions	22 600	22 600	22 431	22 360
	739 035	405 224	733 492	400 929

Les dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay se chiffrent à 22 431 CHF (22 600 USD) (22 360 CHF (22 600 USD) au 31 décembre 2014).

## 7 Autres actifs circulants

	2015 USD	2014 USD	2015 CHF	2014 CHF
Charges payées d'avance	941 846	975 875	934 782	965 531
Intérêts courus	61 325	77 235	60 865	76 416
Subventions de recherche scientifique payées				
d'avance 2009	5 743	-	5 700	-
Subventions de recherche scientifique payées				
d'avance 2010	-	30 000	-	29 682
Subventions de recherche scientifique payées	2.167	155,002	2.150	152 440
d'avance 2012	2 167	155 093	2 150	153 449
Subventions de recherche scientifique payées d'ayance 2013	203 311	642 446	201 787	635 636
Subventions de recherche scientifique payées	203 311	042 440	201 /6/	033 030
d'avance 2014	437 051	388 976	433 774	384 853
Subventions de recherche scientifique payées	.57 001	300,770	.55 , , .	50.005
d'avance 2015	417 647	-	414 515	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées				
d'avance 2009	2552	816	2 533	807
Subventions de recherche en sciences sociales payées				
d'avance 2012	-	11 212	-	11 093
Subventions de recherche en sciences sociales payées		15.055		15 104
d'avance 2013	=	17 377	=	17 194
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2014	24 868	106 378	24 681	105 250
Subventions de recherche en sciences sociales payées	24 808	100 3 / 8	24 061	103 230
d'avance 2015	35 914	_	35 644	_
a avance 2015	33 714		33 011	
	2 132 424	2 405 408	2 116 431	2 379 911
			,	

## 8 Immobilisations corporelles

		Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice arrêté le 31 décembre 2014 Valeur comptable nette								
au début de l'exercice	422 938	376 614	73 518	65 466	278 068	247 612	774 524	689 692
Acquisitions Amortissements Différences de change	156 023 (218 116)	141 675 (198 058) 36 789	20 523 (41 752)	18 636 (37 913) 5 545	(105 457)	(95 759) 18 929	176 546 (365 325)	160 311 (331 730) 61 263
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	360 845	357 020	52 289	51 734	172 611	170 782	585 745	579 536
A., 21 45 2014								
Au 31 décembre 2014 Coût Amortissements cumulés Différences de change	817 843 (456 998)	827 187 (490 657) 20 490	1 222 378 (1 170 089)	1 135 170 (1 086 148) 2 712	522 441 (349 830)	553 445 (390 876) 8 213	2 562 662 (1 976 917)	2 515 802 (1 967 681) 31 415
Valeur comptable nette	360 845	357 020	52 289	51 734	172 611	170 782	585 745	579 536
Exercice arrêté le 31 décembre 2015 Valeur comptable nette								
au début de l'exercice	360 845	357 020	52 289	51 734	172 611	170 782	585 745	579 536
Acquisitions Amortissements Différences de change	468 137 (241 149)	425 089 (231 604) 32 920	99 570 (28 377)	90 414 (27 254) 7 661	229 314 (104 488)	208 227 (100 352) 16 549	797 021 (374 014)	723 730 (359 210) 57 130
Valeur comptable nette								
à la fin de l'exercice	587 833	583 425	123 482	122 555	297 437	295 206	1 008 752	1 001 186
Au 31 décembre 2015 Coût Amortissements cumulés Différences de change	1 283 018 (695 185)	1 252 276 (722 261) 53 410	1 240 989 (1 117 507)	1 225 584 (1 113 402) 10 373	751 755 (454 318)	761 672 (491 228) 24 762	3 275 762 (2 267 010)	3 239 532 (2 326 891) 88 545
Valeur comptable nette	587 833	583 425	123 482	122 555	297 437	295 206	1 008 752	1 001 186

Au 31 décembre 2015, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives est de 363 063 USD (360 340 CHF) (30 342 USD (30 020 CHF) au 31 décembre 2014).

## 9 Immobilisations incorporelles

		Logiciels
Exercice arrêté le 31 décembre 2014	USD	CHF
Valeur comptable nette au début de l'exercice	4 558 411	4 059 138
Acquisitions	1 508 647	1 369 914
Amortissements	(1 824 568)	(1 656 784)
Différences de change		425 252
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	4 242 490	4 197 520
Au 31 décembre 2014		
Coût	12 940 470	12 203 432
Amortissements cumulés	(8 697 980)	(8 255 500)
Différences de change		249 588
Valeur comptable nette	4 242 490	4 197 520
Exercice arrêté le 31 décembre 2015		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	4 242 490	4 197 520
Acquisitions	2 781 451	2 671 352
Amortissements	(1 703 386)	(1 635 960)
Dévaluation	(121 080)	(116 287)
Différences de change	-	43 854
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	5 199 475	5 160 479
Au 31 décembre 2015		
Coût	15 403 792	14 758 497
Amortissements cumulés	(10 204 317)	(9 891 460)
Différences de change	-	293 442
Valeur comptable nette	5 199 475	5 160 479

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2015, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles est de 414 014 USD (410 909 CHF) (134 358 USD (132 934 CHF) au 31 décembre 2014).

## 10 Charges à payer

	2015 USD	2014 USD	2015 CHF	2014 CHF
Passifs transitoires	885 256	771 938	878 616	763 755
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	20 000	20 000	19 850	19 788
Subventions de recherche scientifique 2006 à payer	2 469	2 469	2 450	2 443
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	37 030	78 250	36 753	77 421
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	90 934	101 601	90 252	100 524
Subventions de recherche scientifique 2009 à payer	41 494	79 494	41 183	78 651
Subventions de recherche scientifique 2010 à payer	130 358	184 827	129 381	182 868
Subventions de recherche scientifique 2011 à payer	238 971	477 236	237 179	472 177
Subventions de recherche scientifique 2012 à payer	263 450	338 372	261 474	334 785
Subventions de recherche scientifique 2013 à payer	377 860	106 020	375 026	104 896
Subventions de recherche scientifique 2014 à payer	154 350	_	153 193	_
Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer	6 767	6 767	6 716	6 695
Subventions de recherche en sciences sociales 2011 à payer	11 098	15 000	11 015	14 841
Subventions de recherche en sciences sociales 2012 à payer	14 929	8 998	14 817	8 905
Subventions de recherche en sciences sociales 2013 à payer	15 138	13 679	15 025	13 534
Subventions de recherche en sciences sociales 2014 à payer	30 126	-	29 900	
	2 320 230	2 204 651	2 302 830	2 181 283

## 11 Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 000 CHF (4 006 500 USD en 2014).

### 12 Réserves

## a) Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 000 USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

## b) Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 000 USD pour les opérations.

## 13 Contributions annuelles

	2015 USD	2014 USD	2015 CHF	2014 CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	104	-	100	-
2002 Comité international olympique	104	-	100	-
2005 Autorités publiques et gouvernements	-	18	-	16
2005 Comité international olympique	18	-	17	-
2006 Autorités publiques et gouvernements	25	-	24	-
2006 Comité international olympique	25	-	24	-
2007 Autorités publiques et gouvernements	22	-	21	-
2007 Comité international olympique	22	-	21	-
2008 Autorités publiques et gouvernements	5	-	5	-
2009 Autorités publiques et gouvernements	25	8 411	24	7 638
2010 Autorités publiques et gouvernements	114	788	110	716
2011 Autorités publiques et gouvernements	1 781	1 041	1 710	945
2012 Autorités publiques et gouvernements	5 545	2 991	5 326	2 716
2013 Autorités publiques et gouvernements	3 216	136 479	3 089	123 929
2014 Autorités publiques et gouvernements	125 979	13 193 420	120 992	11 980 175
2014 Comité international olympique	-	13 342 149	-	12 115 227
2015 Autorités publiques et gouvernements	13 564 133	-	13 027 219	-
2015 Comité international olympique	13 742 414	-	13 198 443	
	27 443 532	26 685 297	26 357 225	24 231 362

## 14 Subventions

	2015 USD	2014 USD	2015 CHF	2014 CHF
Montréal international	1 418 142	1 596 170	1 362 006	1 449 390
Gouvernement de l'Australie	60 000	61 152	57 625	55 529
Gouvernement du Japon	145 259	132 348	139 509	120 177
Gouvernement de l'Ûruguay	6 750	7 000	6 483	6 356
Gouvernement de la Russie	339 417	408 957	325 982	371 350
Gouvernement de la Grande-Bretagne	49 995	-	48 017	-
Gouvernement des Seychelles	227	-	218	-
Gouvernement du Koweït	56 938	-	54 684	-
Canton de Vaud/Ville de Lausanne	31 826	22 495	30 566	20 426
Fondation Anti-Dopage de l'Asie	20 000	-	19 208	-
Fondation Sport Santé France	6 024	-	5 786	-
Solidarité Olympique	112 283	-	107 839	-
	2 246 861	2 228 122	2 157 923	2 023 228

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexé sur une durée de 10 ans (de 2002 à 2011), et exempte l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde également 5 000 000 CAD, indexés sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont amendé le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021) du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné par une organisation, Montréal international, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

#### 15 Autres revenus

	2015 USD	2014 USD	2015 CHF	2014 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires				
et de renouvellement d'accréditation	159 957	297 758	153 625	270 377
Surveillance du Code mondial antidopage	30 937	46 805	29 713	42 501
Incitatifs locatifs	18 092	64 254	17 376	58 345
	208 986	408 817	200 714	371 223

#### 16 Salaires et autres charges de personnel

	2015	2014	2015	2014
	USD	USD	CHF	CHF
Salaires Charges sociales et autres avantages salariaux Contribution au plan de prévoyance de primauté	5 946 152 4 199 877	6 321 579 4 585 639	5 710 783 4 033 632	5 740 257 4 163 951
des prestations	143 516	106 189	137 835	96 424
Personnel temporaire	822	96 644	790	87 757
	10 290 367	11 110 051	9 883 040	10 088 389

Le nombre de personnes employées est de 81 au 31 décembre 2015 (75 au 31 décembre 2014).

#### Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont localisés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste « Salaires et autres charges de personnel », à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de significativité.

### 17 Subventions de projets de recherche

	2015 USD	2014 USD	2015 CHF	2014 CHF
Subventions de recherche scientifique comptabilisées Subventions de recherche en sciences sociales	4 212 426	4 022 367	4 045 684	3 652 477
comptabilisées	251 943	193 997	241 970	176 157
Remboursements reçus en raison d'annulations de projets	(62 388)	(91 279)	(59 918)	(82 885)
Total de la dépense des subventions de projets de recherche	4 401 981	4 125 085	4 227 736	3 745 749
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	4 401 981	4 125 085	4 227 736	3 745 749
Paiements d'avance (mouvement)	(182 500)	354 848	(175 276)	322 217
Charges à payer (mouvement)	(2 277)	105 892	(2 187)	96 154
Total des subventions de projets de recherche payées	4 217 204	4 585 825	4 050 273	4 164 120

## 18 Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de ses tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et les indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses au poste « Frais de voyage et de logement », à l'état des activités.

#### Agence mondiale antidopage

# Annexe aux états financiers 31 décembre 2015

Rémunération de la direction opérationnelle	2015 USD	2014 USD	2015 CHF	2014 CHF
Salaires Avantages sociaux et charges sociales Contribution au plan de prévoyance de primauté	2 014 180 973 556	2 597 294 1 152 055	1 934 452 935 019	2 358 451 1 046 114
des prestations	64 331	48 265	61 783	43 827
	3 052 067	3 797 614	2 931 254	3 448 392

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a 11 directeurs au 31 décembre 2015 (11 directeurs au 31 décembre 2014).

## 19 Engagements

#### a) Engagements de crédits-bails opérationnels

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

	2015	2014	2015	2014
	USD	USD	CHF	CHF
Moins de un an	461 721	480 450	458 258	475 357
Plus de un an et moins de cinq ans	1 591 990	1 750 542	1 580 050	1 731 986
Plus de cinq ans	398 686	860 501	395 696	851 380
	2 452 397	3 091 493	2 434 004	3 058 723

Les obligations ci-dessus concernent :

Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2021 Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2017 Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en mars 2017 Bureau de Montévidéo, Uruguay, bail jusqu'en juin 2017

#### b) Engagements pour des éléments hors location

	2015 USD	2014 USD	2015 CHF	2014 CHF
Moins de un an Plus de un an et moins de cinq ans Plus de cinq ans	2 076 259 1 297 802	2 127 804 1 238 989	2 060 688 1 288 068	2 105 249 1 225 856
	3 374 061	3 366 793	3 348 756	3 331 105

Les obligations ci-dessus sont principalement liées à un contrat de service de technologie de l'information, de 2013 à 2016, à un contrat de R3D – Conseil Inc. de 2016 à 2017 et à plusieurs autres contrats.

#### c) Engagements liés à la recherche scientifique et à la recherche en sciences sociales

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2015 USD	2014 USD	2015 CHF	2014 CHF
Moins de un an Plus de un an et moins de cinq ans Plus de cinq ans	4 341 727 304 643	4 739 218 478 241	4 309 164 302 358	4 303 407 434 263
	4 646 370	5 217 459	4 611 522	4 737 670

#### 20 Engagements conditionnels

À la fin de 2015, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 2 913 450 CHF (2 935 467 USD) (2 639 735 CHF (2 668 017 USD) à la fin de 2014). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice 2016.